

A l'attention de Madame Le Commissaire-enquêteur,

Objet : *Projet de plan local d'urbanisme de Crouy-sur-Ourcq (PLU)*

Madame,

Suite à notre entretien du samedi 18 novembre 2017, en Mairie de Crouy-sur-Ourcq, je vous confirme par écrit les différents points abordés lors de cet entretien, et mon ressenti sur les implantations envisagées dans la zone de la gare.

Lors de la descente du train en gare de Crouy-sur-Ourcq, un paysage calme et serein offre une vue sur le donjon, les pâturages et le bois.

Selon le projet du PLU, cette perspective serait finie à l'avenir et «bien vivre à Crouy-sur-Ourcq» serait un slogan de campagne municipale périmé.

La zone 1AUb serait totalement défigurée par la construction de 3 barres d'immeubles collectifs.

Plusieurs constatations :

- Ce choix ne respecte pas les 500 mètres du site classé du Donjon du Houssoy, qui date du XIVème siècle, et ne respecte pas les interdictions d'installation à moins de 50 mètres d'un bois classé, POURQUOI ???

- La localisation des 3 barres d'immeubles collectifs vont être un souci pour les futurs résidents, éloignés de toutes activités commerciales du centre du village. Il va se créer un problème de parking proche de la gare (ce parking est déjà saturé) et dans le centre du village qui manque déjà d'emplacements.
- La proximité de la voie ferrée et de la gare pose un problème de sécurité pour les enfants et les animaux domestiques.
- Ces constructions seraient réalisées dans le marais, les pieds dans l'eau.

Ces constatations soulèvent des questions :

- Existerait-il un conflit d'intérêt dans ce dossier ?

Ma réponse est OUI.

- Existe-t-il des représentants d'intérêts «des lobbies» dans ce dossier ?

Ma réponse est OUI.

- La Haute Autorité de Transparence de la Vie Publique pourrait-elle être saisie de ce dossier ?

Ma réponse est OUI.

Concernant la communication de la Mairie sur ce PLU, il est regrettable de constater que l'information est arrivée dans le bulletin municipal de septembre 2017, page 17, qui annonce que « *le projet du PLU sera soumis à l'enquête publique au cours du 4^{ème} trimestre 2017.* Vous serez donc invités à faire part de vos observations auprès du Commissaire enquêteur.

Toutes les informations pratiques inhérentes à cette enquête publique vous seront communiquées ultérieurement par voie d'affichage et par distribution d'une note d'information dans chaque boîte aux lettres. »

OUI, un avis d'enquête publique était dans ma boîte aux lettres.

OUI, un tract « **NON au PLU** » m'a été distribué.

NON, pas de note d'information de la part de la Mairie sur le PLU.

En conséquence, la communication et la concertation annoncées n'ont pas eu lieu avec les habitants sur ce projet de Plan Local d'Urbanisme.

EN CONCLUSION :

POURQUOI ce PLU est-il inacceptable en l'état ?

- Parce qu'il est réalisé par un nombre restreint de personnes qui ne sont pas des habitants de Crouy-sur-Ourcq
- Parce qu'il existe un manque de concertation avec les habitants.
- Et enfin, en raison du non-respect des sites classés et des zones boisées.

Quelle sera l'amélioration de la qualité de vie pour les habitants ?
Pas d'amélioration MAIS plus de contraintes.

DONC, la question est : Existe-t-il un conflit d'intérêt dans ce dossier ?

Ma réponse est : Certainement OUI.

Croyez, Madame Le commissaire-enquêteur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Pascal DUBUS

